

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 514

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« interdire les traditions françaises »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, les courses de taureaux sont pratiquées sans interruption en France, depuis 1853 pour la tauromachie d'origine espagnole, et depuis des siècles pour les jeux taurins. Elles font partie du patrimoine culturel de nombreux départements français. De même que le croissant, pâtisserie d'origine viennoise, est devenu un symbole de la gastronomie française, la corrida est devenue une tradition française bien ancrée et vivante.

Cet amendement propose donc de renommer le titre de la proposition de loi afin de refléter qu'elle vise à interdire des traditions françaises.